

QUI A DIT QUE LES BONNES CHOSES NE DURENT PAS?

Notre police d'assurance temporaire de 10 ans renouvelable et transformable et l'augmentation de la commission de première année (CPA) ont une caractéristique en commun... **les deux sont là pour rester.**

À compter d'aujourd'hui, la CPA de Solution 10 passe de 40 % à 45 % pour toutes les nouvelles propositions. Ce taux de commission bonifié s'applique à toutes les propositions reçues à notre siège social à compter du 25 juillet 2011.

Gardez à l'esprit que notre produit Solution 10 fournit également une protection la vie durant à des taux abordables.

Pour obtenir plus d'information, visitez le site www.empire.ca.



L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre toute décision.

^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Placements • Assurance • Solutions d'assurance collective
www.empire.ca info@empire.ca

FR-08/11

